

Vos démarches pendant
le confinement

ERDRE & GESVRES
REPOND A VOS
QUESTIONS !

Retrouvez toutes
vos questions
et nos réponses
sur www.cceg.fr

ERDRE ET GESVRES, PRÉVENTION

ERDRE & GESVRES RÉPOND À VOS QUESTIONS

Mis en ligne le 27 mars 2020

En raison des mesures gouvernementales de confinement liées au Covid-19, les services de la communauté de communes Erdre & Gesvres sont fermés jusqu'à nouvel ordre.

Toutefois, toutes nos équipes se mobilisent et fonctionnent désormais à distance pour assurer, dans les meilleures conditions possibles, les services à population et répondre à vos questions.

[Retrouvez les contacts par mail, par téléphone et la foire aux questions par services sur cette page](#)



≡ RETOUR À LA LISTE



Mairie de Saint-Mars-du-Désert

1, rue de la Mairie

44850 Saint-Mars-du-Désert

02 40 77 44 09

 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Lundi > jeudi

9h00 >12h00 / 13h30 >17h30

Vendredi

9h00 >12h00 / 13h30 >17h00

Samedi (Uniquement Etat Civil hors vacances scolaires)

9h00 >12h00